

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1252

Rubrik: Précision

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'indispensable volet social

(jd) De la libéralisation des échanges entre économies nationales, nous attendons un accroissement général de la prospérité. C'est du moins ce que prédisent les augures qui tirent leur inspiration de la théorie libérale: un commerce sans entraves stimule la concurrence et favorise l'apparition sur le marché de biens et de services en abondance et aux meilleurs prix. Mais, dans cette compétition planétaire, tous ne respectent pas les mêmes règles de base. Pour produire au moindre coût et s'assurer de nouveaux marchés, certains n'hésitent pas à jouer la sous-enchère sociale et environnementale. L'exploitation des travailleurs et de la nature fausse les conditions de la concurrence.

Dans la phase terminale des négociations sur le commerce international – l'Uruguay Round – ce problème du dumping social n'a pas été ignoré, notamment par les pays riches qui connaissent la protection sociale la plus développée. Mais, faute de temps et face à la complexité de la question, les parties au traité ont renvoyé les réponses à plus tard.

Aujourd'hui, l'Organisation internationale du travail (OIT) rouvre le dossier. Son secrétaire général, le Belge Michel Hansenne, avance des propositions certes modestes en apparence, mais marquées au coin du réalisme. Il écarte d'emblée les sanctions économiques comme moyen de faire entendre raison aux pays du tiers-monde tentés par une concurrence sociale déloyale. Imposer à ces derniers des conditions sociales occidentales ruinerait leurs avantages comparatifs et ferait apparaître les droits sociaux comme le dernier avatar du colonialisme économique. Michel Hansenne propose donc une convention internationale limitée à un noyau dur: interdiction du travail forcé, liberté d'association, droit à des négociations collectives et protection contre les discriminations. Ces principes fondamentaux trouveront leur concrétisation selon les modalités propres à l'OIT, à savoir la persuasion. La dénonciation régulière des violations des conventions par les Etats-membres a conduit, depuis des décennies, à des améliorations substantielles des conditions de travail. ■

PRÉCISION

Tournus

(réd) Jean-Christian Lambelet, aujourd'hui candidat à l'élection du Conseil d'Etat vaudois, s'exprimait comme professeur d'économie dans une tribune libre de DP tous les deux mois.

Ce fut le cas dans le dernier numéro. L'article était rédigé et composé avant que sa

candidature fût connue. Ce n'était donc pas le coup d'envoi de sa campagne électorale, mais une coïncidence du tournus.

De surcroît, Monsieur Lambelet ayant reproché à Messieurs Strahm et Bodenmann des attaques personnelles dont il était, disait-il, incorrectement l'objet, a demandé à Monsieur Strahm un droit de réponse que nous publierons dans notre prochain numéro, dans le même esprit, hors campagne électorale. ■

Oublié...

(cfp) Roger Dafflon, ancien maire de Genève, est décédé. C'est l'occasion de rappeler le rôle de courrier qu'il a joué durant la dernière guerre pendant l'interdiction de l'extrême gauche en Suisse et son activité clandestine. Nous disposons de deux informateurs: Karl Hofmaier et Harry Gmür, tous deux actifs durant cette période.

Au printemps 1943, l'occasion se présenta d'imprimer à Genève le bulletin d'information *Die Neue Welt*. La rédaction était assurée par un Tchèque de langue allemande, vivant illégalement à Lausanne et à Genève depuis sa fuite d'un camp d'internement du sud de la France. Dès mars 1943, le journal parut deux fois par mois sur huit pages. Harry Gmür raconte comment il venait chercher les épreuves à corriger à Genève. Il les trouvait dans une vieille boîte aux lettres au centre de la ville, les emportait à Zurich et les rapportait, corrections faites, dans la même boîte aux lettres. La liaison était assurée par Roger Dafflon dont l'activité de courrier s'étendait aussi à toute la Suisse.

Karl Hofmaier précise que tout n'allait pas aussi facilement mais qu'un fait demeure: la Police fédérale n'a jamais pu découvrir la centrale d'impression et de diffusion. Il juge que le mérite en revient, en tout premier, à Fritz Runges le Tchèque, à Roger Dafflon ainsi qu'à un ancien de la Légion étrangère française, fidèle collaborateur de Roger Dafflon. ■

(Sources: Harry Gmür: *Von der illegalen Presse zur Legalität, Vorwärts*, 27.3.1975

Karl Hofmaier: *Memoiren eines Schweizer Kommunisten/1917-1947*, Rotpunkt Verlag, Zürich, 1978.

MÉDIAS

En étudiant la page de titre du *TagesAnzeiger* on constate qu'il n'y a pas seulement le prix en francs suisses, mais aussi en dix monnaies étrangères, signe d'une diffusion internationale.

La *Presse Riviera Chablais* a publié un rappel, le 3 avril, de la fondation d'une de ses composantes, la *Feuille d'Avis de Vevey*, du 3 avril 1846. Un numéro spécial historique sera publié en automne.

Comment
améliorer les
conditions de
travail dans
les pays du
sud